

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2003-2004

21 AVRIL 2004

PROJET DE DECRET

PORTANT ASSENTIMENT A LA CONVENTION-CADRE DE L'OMS POUR LA LUTTE ANTITABAC,
FAITE A GENEVE LE 21 MAI 2003 (1)

RAPPORT DE COMMISSION

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DES QUESTIONS EUROPEENNES
PAR M. **GUILBERT**

(1) Voir Doc. n° 534 (2003-2004) n° 1.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Relations internationales et des Questions européennes a examiné au cours de sa réunion du 21 avril 2004 (1) le projet de décret portant assentiment à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, faite à Genève le 21 mai 2003.

**EXPOSE DU MINISTRE-PRESIDENT
HERVE HASQUIN, CHARGE DES
RELATIONS INTERNATIONALES**

La Convention-cadre de l'OMS soumise à votre assentiment constitue l'instrument phare en matière de lutte antitabac. Celle-ci a été rédigée afin de veiller à la protection des personnes, dont les mineurs d'âge, face aux dangers que représente la consommation de tabac.

L'adoption à l'unanimité de cette Convention-cadre, le 21 mai 2003 par les 192 Etats membres de l'OMS, vise à renforcer les actions susceptibles de restreindre les niveaux de tabagisme et d'exposition à la fumée de cigarette. Des politiques de prix ainsi que des mesures fiscales ont été prévues à cette fin. L'interdiction

de la publicité liée aux produits du tabac ainsi que leur étiquetage font également partie des principales dispositions de la Convention-cadre.

La Communauté française a défini comme prioritaires la prévention des assuétudes et la réduction des risques en matière de drogue, dans le cadre du décret du 14 juillet 1997 relatif à la promotion de la santé. L'assentiment à cette Convention-cadre de l'OMS s'inscrit donc parfaitement dans la ligne tracée par la Communauté française.

DISCUSSION GENERALE

Ce projet ne donne lieu à aucune observation.

VOTE

Le projet de décret portant assentiment à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, faite à Genève le 21 mai 2003 est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

A l'unanimité des membres présents, il est fait confiance au Président et au rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le rapporteur,

M. GUILBERT.

Le Président,

M. BODSON.

(1) Ont participé aux travaux de la commission:

MM. Ancion, Bodson (Président), Mme Derbaki Sbaï, MM. Guilbert (rapporteur), Mathieu, Mmes Molenberg, Persoons, Servais-Thysen et M. Walry.

Ont assisté aux travaux de la commission:

M. Hasquin, ministre-président, chargé des Relations internationales;

M. Antioco, directeur de cabinet adjoint de M. le ministre-président Hasquin;

Mme Uytborck, attachée au cabinet de M. le ministre-président Hasquin;

M. Gaertner, collaborateur au cabinet de M. le ministre-président Hasquin;

Mme Drèze, experte du groupe PS;

Mme De Graeve, experte du groupe MR.